

Référence de la contribution	Origine	Auteur	Commune concernée	Objet de la demande	REPONSE CCSL
683	Email	Marie Champion, Pierre Champion et Claire Champion	Divatte-sur-Loire	Terrain constructible.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en extension de l'urbanisation, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.
682	Web	Soquet Pascal	Divatte-sur-Loire	Maintient des zonages An identifiées sur la commune dans le PLUi.	La collectivité prend note de ces remarques générales, qui ne nécessitent pas de modification du PLUi.
110	Espace Loire de la Communauté de communes Sèvre et Loire	TETEDOIE Joseph	Divatte-sur-Loire	Modification du zonage (passer d'une zone UL à UB).	Le zonage UL vise à permettre les constructions et aménagements d'équipements publics ou d'intérêt collectif. Au regard du projet de la collectivité et de la réalité du terrain, le zonage a été ajusté.
668	Web	SOTIN Sylviane épouse SOTIN	Divatte-sur-Loire	Changement de destination d'un ou plusieurs bâtiments.	L'identification du changement de destination a été ajustée.
105	Courrier	DUGUE Bernadette, DERENNE Sophie	Divatte-sur-Loire	Terrain constructible.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en extension de l'urbanisation, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.
665	Web	Anonyme	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
657	Web	Anonyme	Divatte-sur-Loire	Prévoir pour les logements situés en zone A la possibilité d'une reconstruction à l'identique en cas de sinistre.	Le règlement écrit a été modifié au regard de l'intérêt général.
653	Web	Louis-Marie	Divatte-sur-Loire	Permettre changement de destination du patrimoine situé en bord de Loire ou dans la vallée maraichère.	La collectivité prend note de ces remarques générales.  Le PLUi prévoit de ne pas retenir de changement de destination en secteur PPRI afin de limiter les risques pour la population.

## Contributions Divatte sur Loire

649	Web	MEILLERAIS Daniel	Divatte-sur-Loire	Patrimoine naturel à protéger à supprimer (réduction d'une zone N au profit d'une zone A).	<p>Le secteur N correspond aux espaces naturels à préserver de toutes constructions, installations ou types de travaux, à l'exception de la confortation mesurée des habitations existantes, ainsi que des stations d'épuration, déchetteries, recyclerie (etc.) et des aménagements et réseaux nécessaires pour ces équipements. Sa délimitation s'appuie sur le réseau hydrographique principal et ses espaces connexes (notamment la Sanguèze ou la Divatte), ainsi que sur les grands ensembles de zones humides / boisements / secteurs de bocage de forte densité. Le long du réseau hydrographique, l'identification s'est faite en tenant compte des enjeux topographiques et paysagers.</p> <p>Le PLUi ne règle pas les pratiques agricoles mais encadre les possibilités d'aménagement et de construction.</p>
103	Courrier	PEIGNE Tanguy ( Domaine des Louettières	Divatte-sur-Loire	Remarques sur l'identification d'une zone d'extension économique sur le secteur Saint-Clement.	<p>Dans le cadre du PLUi, un travail a été mené afin d'identifier les possibilités de développement économique au sein des enveloppes bâties. Il en ressort un faible potentiel. Le PLUi définit ainsi des secteurs d'extension économique afin de répondre aux besoins de développement des entreprises. Dans l'objectif de mailler le territoire de zones d'activités (avoir des zones de proximité pour répondre au plus proche des besoins en artisanat), il a été décidé d'identifier une extension sur la commune de Divatte-sur-Loire. Ce secteur d'extension a été choisi suite à une analyse multicritères (évitement de zones humides et d'un périmètre monument historique, continuité avec une zone existante).</p> <p>Le secteur est classé en zone en 2AU, permettant un phasage des aménagements (projet à moyen/long terme). Au regard des besoins, cette zone pourra faire l'objet d'une évolution ultérieure du PLUi pour ouvrir à l'urbanisation la zone. Une OAP sera ainsi créée le cas échéant.</p>
644	Web	Babin Annette	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	<p>Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.</p> <p>Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).</p>
643	Web	LEFEUVRE jean paul	Divatte-sur-Loire	Terrain constructible.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en extension de l'urbanisation, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.
641	Web	Babin Annette	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	<p>Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.</p> <p>Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).</p>

## Contributions Divatte sur Loire

102	Espace Loire de la Communauté de communes Sèvre et Loire	MARULIER Ghislaine	Divatte-sur-Loire	Identification de bâtiments sur le cadastre. Patrimoine bâti à protéger à ajouter sur le secteur de l'OAP Sainte-Anne à la Chapelle-Basse-Mer.	<p>Les données cadastrales sont des données éditées par le service de cadastre (Etat). Elles ne peuvent pas être modifiées par la CCSL.</p> <p>Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sont une composante du PLUi. Elles visent à définir des intentions et orientations d'aménagement qualitatives sur un secteur ou un quartier donné (OAP dites "sectorielles"). Elles contribuent à la déclinaison opérationnelle du projet souhaité par la collectivité ou l'établissement porteur du PLU(i), les aménagements prévus dans le périmètre défini par ces OAP devant être compatibles avec ces orientations.</p> <p>Afin de prendre en compte le petit patrimoine, une mention a été ajoutée au sein de l'OAP.</p>
101	Courrier	FEUILLATRE René et Marie	Divatte-sur-Loire	Changement de destination d'un ou plusieurs bâtiments. Changement d'un zonage agricole.	<p>Afin de prendre en compte la réalité du terrain le zonage a été ajusté.</p> <p>Les nouvelles demandes de changement de destination ont été étudiées au regard du croisement des 11 critères cumulatifs définis dans le PLUi. Au regard de ces critères le bâtiment a été identifié au plan de zonage comme pouvant changer de destination. L'autorisation d'urbanisme pourra ainsi être délivrée sous réserve du respect des dispositions du règlement écrit et de l'avis conforme de la CDPENAF.</p>
98	Courrier	MACE Michel	Divatte-sur-Loire	Changement d'un zonage agricole (passage de zone N en A).	<p>Le zonage N vise à protéger la trame verte et bleue et notamment le cours d'eau existant.</p> <p>Afin de prendre en compte la construction existante (garage), le zonage a été ajusté.</p>
634	Email	Reynald Secher	Divatte-sur-Loire	Demande de création d'un musée.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en extension de l'urbanisation, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.
633	Web	Babin Annette	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	<p>Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.</p> <p>Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).</p>
629	Web	Babin Annette	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	<p>Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.</p> <p>Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).</p>
628	Web	Anonyme	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	<p>Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.</p> <p>Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).</p>

Contributions Divatte sur Loire

627	Web	Babin Annette	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
622	Web	Jean Marc	Divatte-sur-Loire	Changement de destination d'un ou plusieurs bâtiments.	Les nouvelles demandes de changement de destination ont été étudiées au regard du croisement des 11 critères cumulatifs définis dans le PLUi. Au regard de ces critères le bâtiment n'a pas été retenu.
619	Web	GALEMPOIX Didier	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
618	Web	OUTIL Sarah	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
617	Web	OUTIL Sarah	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
616	Web	Les riverains du Vilfin	Divatte-sur-Loire	Remarques sur l'identification d'une zone d'extension économique sur le secteur Saint-Clément.	Dans le cadre du PLUi, un travail a été mené afin d'identifier les possibilités de développement économique au sein des enveloppes bâties. Il en ressort un faible potentiel. Le PLUi définit ainsi des secteurs d'extension économique afin de répondre aux besoins de développement des entreprises. Dans l'objectif de mailler le territoire de zones d'activités (avoir des zones de proximité pour répondre au plus proche des besoins en artisanat), il a été décidé d'identifier une extension sur la commune de Divatte-sur-Loire. Ce secteur d'extension a été choisi suite à une analyse multicritères (évitement de zones humides et d'un périmètre monument historique, continuité avec une zone existante).  Le secteur est classé en zone en 2AU, permettant un phasage des aménagements (projet à moyen/long terme). Au regard des besoins, cette zone pourra faire l'objet d'une évolution ultérieure du PLUi pour ouvrir à l'urbanisation la zone. Une OAP sera ainsi créée le cas échéant.  Le plan de zonage sera ajusté afin d'ajouter les zones humides à protéger.  Les autres demandes ne concernent pas le PLUi.

615	Web	Les riverains du Vilfin	Divatte-sur-Loire	Remarques sur l'identification d'une zone d'extension économique sur le secteur Saint-Clément.	Dans le cadre du PLUi, un travail a été mené afin d'identifier les possibilités de développement économique au sein des enveloppes bâties. Il en ressort un faible potentiel. Le PLUi définit ainsi des secteurs d'extension économique afin de répondre aux besoins de développement des entreprises. Dans l'objectif de mailler le territoire de zones d'activités (avoir des zones de proximité pour répondre au plus proche des besoins en artisanat), il a été décidé d'identifier une extension sur la commune de Divatte-sur-Loire. Ce secteur d'extension a été choisi suite à une analyse multicritères (évitement de zones humides et d'un périmètre monument historique, continuité avec une zone existante).  Le secteur est classé en zone en 2AU, permettant un phasage des aménagements (projet à moyen/long terme). Au regard des besoins, cette zone pourra faire l'objet d'une évolution ultérieure du PLUi pour ouvrir à l'urbanisation la zone. Une OAP sera ainsi créée le cas échéant.  Le plan de zonage sera ajusté afin d'ajouter les zones humides à protéger.  Les autres demandes ne concernent pas le PLUi.
612	Web	Anonyme	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
609	Web	NADEAU Anita	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
608	Web	NADEAU Anita	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
607	Web	Anonyme	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
606	Email	FERRÉ Didier	Divatte-sur-Loire	Remarques sur l'OAP Ouest Centre Bourg (réduction du périmètre).	Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sont une composante du PLUi. Elles visent à définir des intentions et orientations d'aménagement qualitatives sur un secteur ou un quartier donné (OAP dites "sectorielles"). Elles contribuent à la déclinaison opérationnelle du projet souhaité par la collectivité ou l'établissement porteur du PLU(i), les aménagements prévus dans le périmètre défini par ces OAP devant être compatibles avec ces orientations.  Afin de prendre en compte les bâtiments existants l'OAP a été ajustée.

## Contributions Divatte sur Loire

597	Web	TETEDOIE LILIANE	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
596	Web	benureau cecile	Divatte-sur-Loire	Changement de destination d'un ou plusieurs bâtiments.	Les nouvelles demandes de changement de destination ont été étudiées au regard du croisement des 11 critères cumulatifs définis dans le PLUi. Au regard de ces critères le bâtiment a été identifié au plan de zonage comme pouvant changer de destination. L'autorisation d'urbanisme pourra ainsi être délivrée sous réserve du respect des dispositions du règlement écrit et de l'avis conforme de la CDPENAF.
595	Web	Bouyer François	Divatte-sur-Loire	Permettre changement de destination du patrimoine situé en bord de Loire ou dans la vallée maraîchère, et demande de changement de destination sur un bâtiment.	La collectivité prend note de ces remarques générales. Le PLUi prévoit de ne pas retenir de changement de destination en secteur PPRI afin de limiter les risques pour la population.  Les nouvelles demandes de changement de destination ont été étudiées au regard du croisement des 11 critères cumulatifs définis dans le PLUi. Au regard de ces critères le bâtiment n'a pas été retenu.
593	Web	Lucien et Vivianne LOUIS	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
591	Web	Bouyer Vincent	Divatte-sur-Loire	Permettre changement de destination du patrimoine situé en bord de Loire ou dans la vallée maraîchère, et demande de changement de destination sur un bâtiment.	La collectivité prend note de ces remarques générales. Le PLUi prévoit de ne pas retenir de changement de destination en secteur PPRI afin de limiter les risques pour la population.  Les nouvelles demandes de changement de destination ont été étudiées au regard du croisement des 11 critères cumulatifs définis dans le PLUi. Au regard de ces critères le bâtiment n'a pas été retenu.
589	Web	GUIGAND Nathan	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
588	Web	POESY	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).

## Contributions Divatte sur Loire

586	Web	FERRÉ DIDIER	Divatte-sur-Loire	Remarques sur l'OAP Ouest Centre Broug (réduction périmètre).	Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sont une composante du PLUi. Elles visent à définir des intentions et orientations d'aménagement qualitatives sur un secteur ou un quartier donné (OAP dites "sectorielles"). Elles contribuent à la déclinaison opérationnelle du projet souhaité par la collectivité ou l'établissement porteur du PLU(i), les aménagements prévus dans le périmètre défini par ces OAP devant être compatibles avec ces orientations. Afin de prendre en compte les bâtiments existants l'OAP a été ajustée.
583	Web	Anne-Sophie	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
582	Web	Florent	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
579	Web	Anonyme	Divatte-sur-Loire	Demande la possibilité de reconstruction à l'identique des logements situés en zone A en cas de sinistre.	Le règlement écrit a été modifié au regard de l'intérêt général.
576	Web	Rousselière Odile	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
568	Web	Le Dour Philippe	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
566	Web	SCI La Martinetière	Divatte-sur-Loire	Changement de destination d'un ou plusieurs bâtiments.	Les nouvelles demandes de changement de destination ont été étudiées au regard du croisement des 11 critères cumulatifs définis dans le PLUi. Au regard de ces critères le bâtiment n'a pas été retenu.

554	Web	Marie-Anne	Divatte-sur-Loire	Remarques sur l'OAP Rue du Calvaire.	<p>Dans le cadre de la mise en application du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et des objectifs de production de logement du territoire, la CCSL a mené une étude en partenariat avec le CEREMA sur l'identification des gisements fonciers dans les secteurs urbanisés. Des études capacitives sur environ 130 sites ont été réalisées. La CCSL a retenu au final 96 OAP, considérant la nécessité d'encadrer le renouvellement et la densification de ces sites. La délimitation de ces OAP constitue un outil essentiel pour atteindre les objectifs de densité et de modération de la consommation d'espace fixés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).</p> <p>Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sont une composante du PLUi. Elles visent à définir des intentions et orientations d'aménagement qualitatives sur un secteur ou un quartier donné (OAP dites "sectorielles"). Elles contribuent à la déclinaison opérationnelle du projet souhaité par la collectivité ou l'établissement porteur du PLU(i), les aménagements prévus dans le périmètre défini par ces OAP devant être compatibles avec ces orientations. Il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.</p>
548	Web	Anonyme	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	<p>Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.</p> <p>Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).</p>
547	Web	Anonyme	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	<p>Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.</p> <p>Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).</p>
544	Web	BOUYER Pierre Henri	Divatte-sur-Loire	Permettre changement de destination du patrimoine situé en bord de Loire ou dans la vallée maraîchère, et demande de changement de destination sur un bâtiment.	<p>La collectivité prend note de ces remarques générales.</p> <p>Le PLUi prévoit de ne pas retenir de changement de destination en secteur PPRI afin de limiter les risques pour la population.</p> <p>Les nouvelles demandes de changement de destination ont été étudiées au regard du croisement des 11 critères cumulatifs définis dans le PLUi. Au regard des ce critères le bâtiment n'a pas été retenu.</p>
542	Web	Bouyer Françoise	Divatte-sur-Loire	Changement de destination d'un ou plusieurs bâtiments.	Les nouvelles demandes de changement de destination ont été étudiées au regard du croisement des 11 critères cumulatifs définis dans le PLUi. Au regard de ces critères le bâtiment n'a pas été retenu.
92	Courrier	PETITEAU Solange	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne. Terrain constructible.	<p>Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.</p> <p>Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).</p> <p>Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en extension de l'urbanisation, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.</p>

Contributions Divatte sur Loire

91	Mairie de Divatte-sur-Loire	Des Habitants de Barbechat	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
90	Mairie de Divatte-sur-Loire	Des Habitants de Barbechat	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
89	Courrier	Anonyme	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
523	Web	Jean Marc	Divatte-sur-Loire	Terrain constructible.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en extension de l'urbanisation, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.
521	Web	william	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
520	Web	Catherine Guérin	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
519	Web	Leneylé Blandine	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).

79	Mairie de Divatte-sur-Loire	PETARD Marie-Anne	Divatte-sur-Loire	Remarques OAP Rue du Calvaire (réduction du périmètre).	Dans le cadre de la mise en application du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et des objectifs de production de logement du territoire, la CCSL a mené une étude en partenariat avec le CEREMA sur l'identification des gisements fonciers dans les secteurs urbanisés. Des études capacitives sur environ 130 sites ont été réalisées. La CCSL a retenu au final 96 OAP, considérant la nécessité d'encadrer le renouvellement et la densification de ces sites. La délimitation de ces OAP constitue un outil essentiel pour atteindre les objectifs de densité et de modération de la consommation d'espace fixés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sont une composante du PLUi. Elles visent à définir des intentions et orientations d'aménagement qualitatives sur un secteur ou un quartier donné (OAP dites "sectorielles"). Elles contribuent à la déclinaison opérationnelle du projet souhaité par la collectivité ou l'établissement porteur du PLU(i), les aménagements prévus dans le périmètre défini par ces OAP devant être compatibles avec ces orientations. Il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.
514	Web	AUDRAIN née BOUYER Claudine	Divatte-sur-Loire	Changement de destination d'un ou plusieurs bâtiments.	Bâtiment bien identifié dans le PLUi comme potentiel changement de destination, pas de modification à apporter. Le PLUi sera opposable suite à son approbation en conseil communautaire et une fois les formalités de publicité réalisées.
77	Mairie de Divatte-sur-Loire	SUTEAU Bernard	Divatte-sur-Loire	Questionnement sur les conséquences du passage en zone N.	Le secteur N correspond aux espaces naturels à préserver de toutes constructions, installations ou types de travaux, à l'exception de la confortation mesurée des habitations existantes, ainsi que des stations d'épuration, déchetteries, recyclerie(etc.) et des aménagements et réseaux nécessaires pour ces équipements. Sa délimitation s'appuie sur le réseau hydrographique principal et ses espaces connexes (notamment la Sanguèze ou la Divatte ), ainsi que sur les grands ensembles de zones humides / boisements / secteurs de bocage de plus forte densité. Le long du réseau hydrographique, l'identification s'est faite en tenant compte des enjeux topographiques et paysagers.
511	Web	Leroux Jean-Yves	Divatte-sur-Loire	Changement de destination d'un ou plusieurs bâtiments.	Les nouvelles demandes de changement de destination ont été étudiées au regard du croisement des 11 critères cumulatifs définis dans le PLUi. Au regard de ces critères le bâtiment a été identifié au plan de zonage comme pouvant changer de destination. L'autorisation d'urbanisme pourra ainsi être délivrée sous réserve du respect des dispositions du règlement écrit et de l'avis conforme de la CDPENAF.
76	Mairie de Divatte-sur-Loire	MEILLERAIS Daniel et MACE Michel	Divatte-sur-Loire	Changement d'un zonage agricole (passage de zone N en A) et questionnement sur les incidences d'un zonage N.	Le secteur N correspond aux espaces naturels à préserver de toutes constructions, installations ou types de travaux, à l'exception de la confortation mesurée des habitations existantes, ainsi que des stations d'épuration, déchetteries, recyclerie(etc.) et des aménagements et réseaux nécessaires pour ces équipements. Sa délimitation s'appuie sur le réseau hydrographique principal et ses espaces connexes (notamment la Sanguèze ou la Divatte ), ainsi que sur les grands ensembles de zones humides / boisements / secteurs de bocage de plus forte densité. Le long du réseau hydrographique, l'identification s'est faite en tenant compte des enjeux topographiques et paysagers.  Afin de prendre en compte la construction existante (garage), le zonage a été ajusté.

74	Courrier	BRAUD Christine	Divatte-sur-Loire	Remarques sur l'OAP Ouest Centre Bourg.	Dans le cadre de la mise en application du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et des objectifs de production de logement du territoire, la CCSL a mené une étude en partenariat avec le CEREMA sur l'identification des gisements fonciers dans les secteurs urbanisés. Des études capacitaires sur environ 130 sites ont été réalisées. La CCSL a retenu au final 96 OAP, considérant la nécessité d'encadrer le renouvellement et la densification de ces sites. La délimitation de ces OAP constitue un outil essentiel pour atteindre les objectifs de densité et de modération de la consommation d'espace fixés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).  Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sont une composante du PLUi. Elles visent à définir des intentions et orientations d'aménagement qualitatives sur un secteur ou un quartier donné (OAP dites "sectorielles"). Elles contribuent à la déclinaison opérationnelle du projet souhaité par la collectivité ou l'établissement porteur du PLU(i), les aménagements prévus dans le périmètre défini par ces OAP devant être compatibles avec ces orientations. Les orientations de l'OAP Ouest Centre Bourg visent notamment à gérer les vis à vis car et l'intégration architecturale et paysagère du futur projet. Il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.
498	Web	Robin Christine	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
497	Web	ROBIN patrice	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
496	Web	Le Dour Christine	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
495	Web	Madeleine Dupras	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
492	Web	GRELIER, Solène	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).

Contributions Divatte sur Loire

491	Web	GRELIER, Solène	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
486	Web	Pétard Agnès	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.  Terrain constructible.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).  Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en extension de l'urbanisation, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.
484	Web	Muzelet Pedron Yvonne	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
482	Web	JAMIN Loic	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
479	Web	CAILLAUD Jean-Pierre	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
478	Web	Raitiere David	Divatte-sur-Loire	Demande de changement de destination d'un ou plusieurs bâtiments.	Les nouvelles demandes de changement de destination ont été étudiées au regard du croisement des 11 critères cumulatifs définis dans le PLUi. Au regard de ces critères le bâtiment a été identifié au plan de zonage comme pouvant changer de destination. L'autorisation d'urbanisme pourra ainsi être délivrée sous réserve du respect des dispositions du règlement écrit et de l'avis conforme de la CDPENAF.

Contributions Divatte sur Loire

477	Web	CAILLAUD Patricia	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
474	Web	Cadiou Christine	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.  Terrain constructible.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).  Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en extension de l'urbanisation, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.
470	Web	Latto Emilia	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
467	Web	COREAU Jean Paul et COREAU Marie-Thérèse	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
464	Web	Jacky	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
463	Web	rival michel	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).

Contributions Divatte sur Loire

458	Web	ROLLAND Quentin	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
457	Web	JOLLY Marion	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
453	Web	Jean-Louis	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
452	Web	Odile Bouyer	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
451	Web	Chems Maarif Isabelle	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
449	Web	Étienne Martine	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
448	Web	CORBET Jeannette	Divatte-sur-Loire	Terrain constructible.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. Afin de prendre en compte la réalité du terrain, le zonage et le périmètre de l'OAP ont été ajustés.

Contributions Divatte sur Loire

446	Web	Thierry	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
445	Web	Arnaud Masserot	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
444	Web	Valada , Isabelle	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
443	Web	Tiphaine Leloup	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
436	Email	Marie Anne et Gaëtan RIO	Divatte-sur-Loire	Terrain constructible.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en extension de l'urbanisation, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.
425	Web	Martin Marie	Divatte-sur-Loire	Remarques sur l'OAP Rue de Sèvre et Maine (modifications périmètre, hauteur des constructions, paysage...).	Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sont une composante du PLUi. Elles visent à définir des intentions et orientations d'aménagement qualitatives sur un secteur ou un quartier donné (OAP dites "sectorielles"). Elles contribuent à la déclinaison opérationnelle du projet souhaité par la collectivité ou l'établissement porteur du PLU(i), les aménagements prévus dans le périmètre défini par ces OAP devant être compatibles avec ces orientations.  Le périmètre de l'OAP a été ajusté afin de prendre en compte les constructions et aménagements existants ainsi que la création d'une frange paysagère.  Concernant l'intégration paysagère et les hauteurs, des dispositions sont déjà présentes au sein du plan des hauteurs ainsi que dans l'OAP du PLUi (préconisations sur la densité, séquencement des façades, protection des espaces boisés, demande de conserver aspect végétal du secteur...).

Contributions Divatte sur Loire

422	Web	Anonyme	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
420	Web	Valérie Debord	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
418	Web	J.F. Gautier	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
417	Web	seille michele	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
416	Web	seille pierre	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
415	Web	Nielassoff Josiane	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
411	Web	AUBERT, MICHAËL	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).

Contributions Divatte sur Loire

410	Web	LAM VAN BA Maroline	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
409	Web	Rousselière Odile, Rousselière François	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.  Questionnements sur l'OAP Ouest centre bourg de Barbechat et sur la protection d'une zone humide.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).  Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sont une composante du PLUi. Elles visent à définir des intentions et orientations d'aménagement qualitatives sur un secteur ou un quartier donné (OAP dites "sectorielles"). Elles contribuent à la déclinaison opérationnelle du projet souhaité par la collectivité ou l'établissement porteur du PLUi(i), les aménagements prévus dans le périmètre défini par ces OAP devant être compatibles avec ces orientations.  L'identification des zones humides au plan de zonage s'appuie sur : - Les campagnes d'investigations menées sur les secteurs de projets envisagés dans le cadre du PLUi (OAP, extension, STECAL...) - Les inventaires menés dans le cadre de la mise en œuvre des SAGE - Les inventaires menés dans le cadre de projet spécifiques (ZAC du Plessis au Loroux-Bottereau, ancien projet de ligue de foot à Vallet...) Le pré-diagnostic du PLUi constitue une aide à la décision et a permis de définir les secteurs à ouvrir à l'urbanisation en limitant les impacts sur les zones humides (démarche ERC). Des études complémentaires seront réalisées au stade opérationnel afin de répondre au cadre des procédures requises au titre du code de l'environnement.
408	Web	JOLLY Jocelyne	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
407	Web	JOLLY Pierre-Charles	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).

Contributions Divatte sur Loire

406	Web	marie thérèse Tetedoie	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
405	Web	Philipe tetedoie	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
403	Web	Bouchereau Dominique et Chantal	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
401	Web	Babin Annette	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
399	Web	JORET Fabrice	Divatte-sur-Loire	Terrain constructible.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en extension de l'urbanisation, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.
398	Web	carrara annie	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
397	Web	carrara jean-yves	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).

Contributions Divatte sur Loire

396	Web	Anonyme	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne. Reconstruction à l'identique en cas de sinistre	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique. Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).  Le règlement écrit a été modifié au regard de l'intérêt général concernant la possibilité de reconstruction à l'identique en cas de sinistre.
395	Web	CORBET JOSEPH	Divatte-sur-Loire	Terrain constructible.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. Afin de prendre en compte la réalité du terrain, le zonage et le périmètre de l'OAP ont été ajustés.
392	Web	GUINCHE Rémi	Divatte-sur-Loire	Changement de destination d'un ou plusieurs bâtiments.	Les nouvelles demandes de changement de destination ont été étudiées au regard du croisement des 11 critères cumulatifs définis dans le PLUi. Au regard de ces critères le bâtiment a été identifié au plan de zonage comme pouvant changer de destination. L'autorisation d'urbanisme pourra ainsi être délivrée sous réserve du respect des dispositions du règlement écrit et de l'avis conforme de la CDPENAF.
71	Mairie de Divatte sur-Loire	REDUREAU Andrée et Daniel	Divatte-sur-Loire	Terrain constructible.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en extension de l'urbanisation, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.
381	Email	SUTEAU Olivier	Divatte-sur-Loire	Remarques sur le projet de PLUi (zonage Av et An, demande de changement de destination sur un bâtiment, questionnement sur les changements de destination à proximité des secteurs AOC, remarques sur une carte en lien avec le PDIPR).	<p>Le secteur Av correspond à des espaces viticoles classés en AOC dans lequel il s'agit de préserver la qualité des sols, des sites et des paysages. La délimitation des secteurs Av s'est appuyée sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les zonages des PLU en vigueur ;</li> <li>• Le classement des parcelles identifiées en AOC par l'INAO.</li> </ul> <p>Des échanges avec la profession viticole et les élus locaux ont ensuite permis d'ajuster la délimitation de certaines zones Av sur certains secteurs en tenant compte notamment des zones de déprise viticole. Au regard des contributions, un travail complémentaire devra être entrepris après l'approbation du PLUi en étroite collaboration avec les professionnels afin de définir un zonage Av prenant en compte les enjeux liés à la qualité des terroirs.</p> <p>Le secteur An correspond à des secteurs agricoles à préserver pour tenir compte de sensibilités environnementales ou paysagères. Ces zones agricoles sont situées au cœur ou dans le prolongement de corridors écologiques ou présentent des enjeux paysagers significatifs. Ces secteurs s'appuient sur la trame verte et bleue (corridor de biodiversité secondaire) en définissant une protection complémentaire aux zones N.</p> <p>Au regard des enjeux de forme urbaine et de nécessité de reflexion d'un projet d'ensemble, il ne sera pas donné de suite favorable à la demande d'évolution du zonage 2AU (changement de destination).</p> <p>Les batis faisant l'objet d'un changement de destination situés à moins de 10 m d'une zone AOC ont été soumis pour avis à l'INAO afin de pouvoir retirer les bâtiments susceptibles de générer des impacts sur les zones AOC protégées.</p> <p>Concernant la carte du patrimoine protégé par les PLU communaux présente dans le diagnostic du PLUi, il s'agit d'un constat basé sur les PLU communaux. Cette carte a été réalisé au stade du diagnostic. Il n'y a donc pas de nécessité de modifier le PLUi.</p>

380	Email	BOUYER Philippe ; BOUYER Bernard ; BOUYER Bernadette ; BOUYER Olivier ; BOUYER Bertrand ; BOUYER Louis	Divatte-sur-Loire	Terrain constructible.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en extension de l'urbanisation, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.
376	Email	BOUYER Philippe ; BOUYER Bernard ; BOUYER Bernadette ; BOUYER Olivier ; BOUYER Bertrand ; BOUYER Louis	Divatte-sur-Loire	Terrain constructible.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en extension de l'urbanisation, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.
370	Web	Philippe	Divatte-sur-Loire	Changement de destination d'un ou plusieurs bâtiments.	Les nouvelles demandes de changement de destination ont été étudiées au regard du croisement des 11 critères cumulatifs définis dans le PLUi. Au regard de ces critères les bâtiments ont été identifiés au plan de zonage comme pouvant changer de destination. L'autorisation d'urbanisme pourra ainsi être délivrée sous réserve du respect des dispositions du règlement écrit et de l'avis conforme de la CDPENAF.
368	Web	GARTION Jean Charles	Divatte-sur-Loire	Remarque sur l'OAP de la Jouyère (baisser la densité).	Dans le cadre de la mise en application du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et des objectifs de production de logement du territoire, la CCSL a mené une étude en partenariat avec le CEREMA sur l'identification des gisements fonciers dans les secteurs urbanisés. Des études capacitaires sur environ 130 sites ont été réalisées. La CCSL a retenu au final 96 OAP, considérant la nécessité d'encadrer le renouvellement et la densification de ces sites. La délimitation de ces OAP constitue un outil essentiel pour atteindre les objectifs de densité et de modération de la consommation d'espace fixés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ainsi, il n'est pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.  De plus, il convient de noter qu'un objectif différencié en termes de densité est déjà appliqué entre les deux bourgs, au regard des caractéristiques urbaines différentes de la Chapelle-Basse-Mer et Barbechat.
366	Web	GARTION Jean Charles	Divatte-sur-Loire	Remarques sur l'OAP La Jouyère (coquille dans le descriptif).	Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sont une composante du PLUi. Elles visent à définir des intentions et orientations d'aménagement qualitatives sur un secteur ou un quartier donné (OAP dites "sectorielles"). Elles contribuent à la déclinaison opérationnelle du projet souhaité par la collectivité ou l'établissement porteur du PLU(i), les aménagements prévus dans le périmètre défini par ces OAP devant être compatibles avec ces orientations.  Le texte de l'OAP a été ajusté afin de prendre en compte l'erreur indiquée.

365	Web	GARTION Jean Charles	Divatte-sur-Loire	Remarques sur l'OAP de la Jouyère (protection des éléments naturels)	Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sont une composante du PLUi. Elles visent à définir des intentions et orientations d'aménagement qualitatives sur un secteur ou un quartier donné (OAP dites "sectorielles"). Elles contribuent à la déclinaison opérationnelle du projet souhaité par la collectivité ou l'établissement porteur du PLU(i), les aménagements prévus dans le périmètre défini par ces OAP devant être compatibles avec ces orientations. Afin de prendre en compte les contraintes évoquées, les dispositions de l'OAP sur les éléments paysagers ont été ajustées. Des études environnementales ont été menées sur les secteurs de projets dans le cadre du PLUi. Ce pré-diagnostic du PLUi constitue une aide à la décision et a permis de définir les secteurs à ouvrir à l'urbanisation en limitant les impacts sur les zones humides (démarche ERC). Les résultats sont annexés au PLUi (voir pièce 2.9 Investigations écologiques). Des études complémentaires seront réalisées au stade opérationnel afin de répondre au cadre des procédures requises au titre du code de l'environnement.
364	Web	GARTION Jean Charles	Divatte-sur-Loire	Remarques sur l'OAP La Jouyère (questionnement périmètre).	Deux OAP sont bien présentes sur l'ensemble du secteur, il convient de se reporter à la pièce 4.1 OAP sectorielles afin de les consulter.
61	Mairie de Le Loroux-Bottereau	JUTON Odile	Divatte-sur-Loire	Questionnement sur la présence d'une zone humide. Terrain constructible.	Les zones humides repérées sur les plans de zonage sont issues des inventaires réalisée dans le cadre de la mise en œuvre des SAGEs. Si des études avec des prospections zones humides plus précises répondant aux exigences de l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 permettent d'identifier ou de délimiter de manière plus fine des zones humides, c'est cette nouvelle délimitation qui sera prise en compte pour l'instruction des autorisations du droit des sols.  Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en extension de l'urbanisation, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.
362	Web	Bertrand Redureau	Divatte-sur-Loire	Changement de destination d'un ou plusieurs bâtiments.	Les nouvelles demandes de changement de destination ont été étudiées au regard du croisement des 11 critères cumulatifs définis dans le PLUi. Au regard de ces critères les bâtiments n'ont pas été retenus.
361	Web	BRIN PASCAL	Divatte-sur-Loire	Remarques sur l'OAP Route de la Loire (baisser la densité, protection zone naturelle).	Dans le cadre de la mise en application du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et des objectifs de production de logement du territoire, la CCSL a mené une étude en partenariat avec le CEREMA sur l'identification des gisements fonciers dans les secteurs urbanisés. Des études capacitives sur environ 130 sites ont été réalisées. La CCSL a retenu au final 96 OAP, considérant la nécessité d'encadrer le renouvellement et la densification de ces sites. La délimitation de ces OAP constitue un outil essentiel pour atteindre les objectifs de densité et de modération de la consommation d'espace fixés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).  Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sont une composante du PLUi. Elles visent à définir des intentions et orientations d'aménagement qualitatives sur un secteur ou un quartier donné (OAP dites "sectorielles"). Elles contribuent à la déclinaison opérationnelle du projet souhaité par la collectivité ou l'établissement porteur du PLU(i), les aménagements prévus dans le périmètre défini par ces OAP devant être compatibles avec ces orientations. Il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande. De plus, il convient de noter qu'un corridor naturel est bien protégé en partie sud de l'OAP.
355	Web	FONTENEAU Sophie	Divatte-sur-Loire	Permettre la réalisation d'un studio de jardin.	Le règlement du PLUi autorise de faire des extensions mesurées et des annexes des habitations existantes en zone A et N sous conditions. Le projet n'étant pas assez précis la collectivité ne peut répondre à la demande et invite le pétitionnaire à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme suite à l'approbation du PLUi.

Contributions Divatte sur Loire

352	Web	FEUILLATRE Frédéric	Divatte-sur-Loire	Changement de destination d'un ou plusieurs bâtiments.	Les nouvelles demandes de changement de destination ont été étudiées au regard du croisement des 11 critères cumulatifs définis dans le PLUi. Au regard de ces critères le bâtiment n'a pas été retenu.
344	Web	GODIN Claude	Divatte-sur-Loire	Terrain constructible.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. Afin de prendre en compte la réalité du terrain, le zonage et le périmètre de l'OAP ont été ajustés.
340	Web	Leray Anne	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne. Remarques générales sur la politique communale.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique. Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).  Certaines remarques ne concernent pas le PLUi
324	Web	Godard Marie	Divatte-sur-Loire	Terrain constructible.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. Afin de prendre en compte la réalité du terrain, le zonage et le périmètre de l'OAP ont été ajustés.
319	Web	FEUILLATRE Frédéric	Divatte-sur-Loire	Changement de destination d'un ou plusieurs bâtiments.	Les nouvelles demandes de changement de destination ont été étudiées au regard du croisement des 11 critères cumulatifs définis dans le PLUi. Au regard de ces critères le bâtiment a été identifié au plan de zonage comme pouvant changer de destination. L'autorisation d'urbanisme pourra ainsi être délivrée sous réserve du respect des dispositions du règlement écrit et de l'avis conforme de la CDPENAF.
316	Web	Anonyme	Divatte-sur-Loire	Terrain constructible.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. Afin de prendre en compte la réalité du terrain, le zonage a été ajusté.
312	Web	Anonyme	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique. Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
303	Web	ALINOVI François	Divatte-sur-Loire	Terrain constructible.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en extension de l'urbanisation, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.
298	Web	Godard Marie	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique. Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).

Contributions Divatte sur Loire

289	Web	Rousselière Odile, Rousselière François	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
287	Web	Renaud Sylvia	Divatte-sur-Loire	Terrain constructible.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en extension de l'urbanisation, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.
284	Web	François PROST	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
283	Web	LANNES Bernard	Divatte-sur-Loire	Remarques sur l'OAP Route de la Loire (baisser la densité, accès, ensoleillement).	Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sont une composante du PLUi. Elles visent à définir des intentions et orientations d'aménagement qualitatives sur un secteur ou un quartier donné (OAP dites "sectorielles"). Elles contribuent à la déclinaison opérationnelle du projet souhaité par la collectivité ou l'établissement porteur du PLU(i), les aménagements prévus dans le périmètre défini par ces OAP devant être compatibles avec ces orientations.  Une étude capacitaire a été menée sur le site afin de prendre en compte les enjeux du site et définir des orientations qualitatives à prendre en compte par le futur projet. Concernant l'ensoleillement, le règlement écrit du PLUi prévoit qu'une étude d'ensoleillement devra être réalisée pour les immeubles collectifs à vocation principale d'habitation, à partir d'une hauteur supérieure ou égale à R+2+couronnement.
282	Web	Anonyme	Divatte-sur-Loire	Terrain constructible.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en extension de l'urbanisation, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.
33	Mairie de Divatte-sur-Loire	SECHER Reynald	Divatte-sur-Loire	Demande de création d'un musée.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en extension de l'urbanisation, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.
24	Courrier	JORET Philippe	Divatte-sur-Loire	Changement de destination d'un ou plusieurs bâtiments.	Les nouvelles demandes de changement de destination ont été étudiées au regard du croisement des 11 critères cumulatifs définis dans le PLUi. Au regard de ces critères les bâtiments ont été identifiés au plan de zonage comme pouvant changer de destination. L'autorisation d'urbanisme pourra ainsi être délivrée sous réserve du respect des dispositions du règlement écrit et de l'avis conforme de la CDPENAF.
272	Email	Yvette COREAU BONDU	Divatte-sur-Loire	Patrimoine naturel à protéger à ajouter (mare). Terrain constructible.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en extension de l'urbanisation, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.  Le zonage a été ajusté afin de prendre en compte la mare à protéger.

262	Web	Les riverains du Vilfin	Divatte-sur-Loire	Remarques sur l'identification d'une zone d'extension économique sur le secteur Saint-Clément.	Dans le cadre du PLUi, un travail a été mené afin d'identifier les possibilités de développement économique au sein des enveloppes bâties. Il en ressort un faible potentiel. Le PLUi définit ainsi des secteurs d'extension économique afin de répondre aux besoins de développement des entreprises. Dans l'objectif de mailler le territoire de zones d'activités (avoir des zones de proximité pour répondre au plus proche des besoins en artisanat), il a été décidé d'identifier une extension sur la commune de Divatte-sur-Loire. Ce secteur d'extension a été choisi suite à une analyse multicritères (évitement de zones humides et d'un périmètre monument historique, continuité avec une zone existante).  Le secteur est classé en zone en 2AU, permettant un phasage des aménagements (projet à moyen/long terme). Au regard des besoins, cette zone pourra faire l'objet d'une évolution ultérieure du PLUi pour ouvrir à l'urbanisation la zone. Une OAP sera ainsi créée le cas échéant.  Le plan de zonage sera ajusté afin d'ajouter les zones humides à protéger.  Les autres demandes ne concernent pas le PLUi.
257	Web	BON Dany	Divatte-sur-Loire	Remarques sur le règlement écrit et demande de création d'une OAP sur le secteur Meriadec	Le règlement écrit a été modifié sur plusieurs points au regard de l'intérêt général. Une OAP a été créée sur le secteur de Meriadec.
256	Web	COREAU BONDU Yvette	Divatte-sur-Loire	Patrimoine naturel à protéger à ajouter (mare). Terrain constructible.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en extension de l'urbanisation, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande. Le zonage a été ajusté afin de prendre en compte la mare à protéger.
250	Web	BABIN Annette	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
249	Web	Thierry	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
248	Web	BEAUDOUIN Denis	Divatte-sur-Loire	Changement de destination d'un ou plusieurs bâtiments.	Les nouvelles demandes de changement de destination ont été étudiées au regard du croisement des 11 critères cumulatifs définis dans le PLUi. Au regard de ces critères le bâtiment n'a pas été retenu.
247	Web	BEAUDOUIN DENIS	Divatte-sur-Loire	Changement de destination d'un ou plusieurs bâtiments.	Les nouvelles demandes de changement de destination ont été étudiées au regard du croisement des 11 critères cumulatifs définis dans le PLUi. Au regard de ces critères le bâtiment n'a pas été retenu.
246	Web	Katia Bascougnano	Divatte-sur-Loire	Permettre la reconstruction après sinistre.	Le règlement écrit a été modifié au regard de l'intérêt général.

Contributions Divatte sur Loire

235	Web	Guilloux Emilie	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
233	Web	Maite	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
228	Web	BARRE Eric	Divatte-sur-Loire	Changement de destination d'un ou plusieurs bâtiments.	Les nouvelles demandes de changement de destination ont été étudiées au regard du croisement des 11 critères cumulatifs définis dans le PLUi. Au regard de ces critères le bâtiment a été identifié au plan de zonage comme pouvant changer de destination. L'autorisation d'urbanisme pourra ainsi être délivrée sous réserve du respect des dispositions du règlement écrit et de l'avis conforme de la CDPENAF.
221	Email	Jean BONNET pour BONNET Myriam	Divatte-sur-Loire	Patrimoine naturel à protéger à ajouter et demande de terrain constructible.	Le zonage UL vise à permettre les constructions et aménagements d'équipements publics ou d'intérêt collectif. Le projet de PLUi reprend les classements en EBC existants au sein du PLU de la Chapelle-Basse-Mer. Il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.
220	Web	Anonyme	Divatte-sur-Loire	Terrain constructible.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en hameau inconstructible, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.
207	Web	Nicolas Dugrain	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
206	Web	BONNEAU Rachelle	Divatte-sur-Loire	Terrain constructible.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en extension de l'urbanisation, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.
205	Web	Nicolas	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).

Contributions Divatte sur Loire

197	Web	NIEL odile	Divatte-sur-Loire	Changement de destination d'un ou plusieurs bâtiments.	Les nouvelles demandes de changement de destination ont été étudiées au regard du croisement des 11 critères cumulatifs définis dans le PLUi. Au regard de ces critères les bâtiments n'ont pas été retenus.
195	Web	NIEL odile	Divatte-sur-Loire	Changement de destination d'un ou plusieurs bâtiments.	Les nouvelles demandes de changement de destination ont été étudiées au regard du croisement des 11 critères cumulatifs définis dans le PLUi. Au regard de ces critères les bâtiments n'ont pas été retenus.
191	Web	MERCIER yannick	Divatte-sur-Loire	Changement de destination d'un ou plusieurs bâtiments.	Le village de Beauchêne est classé en zone UC. Le règlement de cette zone permet, sous conditions, la création de nouveaux logements par changement de destination. Ainsi, il n'est pas nécessaire de modifier le PLUi.
166	Web	VISSUZAINNE NICOLE & FRANCOIS	Divatte-sur-Loire	Permettre une projet de changement de destination d'un bâtiments. Changement d'un zonage agricole.	Le secteur Av correspond à des espaces viticoles classés en AOC dans lequel il s'agit de préserver la qualité des sols, des sites et des paysages. Il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.  Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. Afin de prendre en compte la réalité du terrain, le zonage a été ajusté.
158	Web	MAILLARD	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
157	Web	ISABELLE	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
156	Web	Valada Isabelle	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
155	Web	VALERIE	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).

Contributions Divatte sur Loire

153	Web	Debord Valérie	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
144	Web	JAMIN ODILE	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
142	Web	LELOUP Annie	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
140	Web	PATRICK	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
139	Web	PATRICK	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
138	Web	Jean-François	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
137	Web	BANNWARTH Jacky	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).

Contributions Divatte sur Loire

15	Mairie de Le Pallet	GUERLAIS PABOU Charlotte, GUERLAIS Georges	Divatte-sur-Loire	Terrain constructible.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en extension de l'urbanisation, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.
111	Web	ALAIN MEILLERAIS	Divatte-sur-Loire	Terrain constructible.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en extension de l'urbanisation, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.
109	Web	GUITHON ISABELLE	Divatte-sur-Loire	Terrain constructible.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en extension de l'urbanisation, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.
106	Email	Nicolas JOSSEAUIME	Divatte-sur-Loire	Terrain constructible.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en extension de l'urbanisation, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.
101	Web	Roy Hugues	Divatte-sur-Loire	Prise en compte d'une demande d'éco-pâturage sur les terrasses de Barbechat.	Cette demande ne relève pas du PLUi. La collectivité prend note des remarques formulées.
98	Web	BABIN Annette	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
96	Web	Vanessa	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
88	Web	DERENNE, Sophie	Divatte-sur-Loire	Terrain constructible.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en extension de l'urbanisation, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.

Contributions Divatte sur Loire

87	Web	Guichard Valérie	Divatte-sur-Loire	Terrain constructible.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en extension de l'urbanisation, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.
86	Web	ETUDE MINIER-MARTIN & RICORDEL	Divatte-sur-Loire	Patrimoine bâti à protéger à supprimer.	Au regard de la réalité du terrain la protection du patrimoine a été retirée.
85	Email	Gilles et Régine Pérennès	Divatte-sur-Loire	Terrain constructible.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en extension de l'urbanisation, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.
83	Web	Gilles et Régine PERENNES	Divatte-sur-Loire	Terrain constructible.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en extension de l'urbanisation, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.
82	Web	Bascougnano Katia	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
77	Web	EMERIAU GERARD	Divatte-sur-Loire	Terrain constructible.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en extension de l'urbanisation, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.
69	Web	FARJOT	Divatte-sur-Loire	Assouplir règlement de la zone AHi1.	Dans le cadre du PLUi, le zonage Ahi n'existe plus. Néanmoins, les extensions limitées et les annexes des habitations existantes sont autorisées sous conditions en zones A et N. En complément, il conviendra de se reporter aux dispositions du PPRI concernant les projets situés en zone inondable.
68	Web	Kévin Ardouin	Divatte-sur-Loire	Changement de destination d'un ou plusieurs bâtiments. Terrain constructible.	Les nouvelles demandes de changement de destination ont été étudiées au regard du croisement des 11 critères cumulatifs définis dans le PLUi. Au regard de ces critères le bâtiment n'a pas été retenu.  Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en extension de l'urbanisation, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.
64	Email	Monsieur Didier GENTIL - Gérant SCI GRID-IMMO	Divatte-sur-Loire	Terrain constructible.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en extension de l'urbanisation, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.

Contributions Divatte sur Loire

60	Web	Boudesseul, Nicolas	Divatte-sur-Loire	Protéger le patrimoine présent sur Barbechat et/ou reclasser le bourg en zone UA et/ou remarques sur les OAP et notamment l'OAP Sainte-Anne.	Concernant les contributions relatives au zonage UA de Barbechat, à la densification et à l'OAP Sainte-Anne, il convient de se reporter aux éléments de réponses formulés par la Communauté de Communes dans le cadre de son mémoire en réponse au PV de synthèse de la commission d'enquête suite à l'enquête publique.  Des ajustements ont été effectués sur l'OAP Sainte-Anne et le zonage du bourg de Barbechat (ajout d'une zone UA et ajout de protection du patrimoine).
53	Email	Madame Paulette BREGEON , épouse MEILLERAIS	Divatte-sur-Loire	Terrain constructible.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en extension de l'urbanisation, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.
46	Web	GUICHARD CHRISTOPHE	Divatte-sur-Loire	Terrain constructible.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en extension de l'urbanisation, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.
39	Web	Terrien Jean-Noel	Divatte-sur-Loire	Terrain constructible.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en hameau inconstructible, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.
38	Web	Guichard Thierry	Divatte-sur-Loire	Terrain constructible.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en extension de l'urbanisation, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.
37	Email	Monsieur et Madame MEILLERAIS Gilles	Divatte-sur-Loire	Terrain constructible.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. Afin de prendre en compte la réalité du terrain, le zonage a été ajusté.
36	Web	Gabory Corinne	Divatte-sur-Loire	Terrain constructible.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en extension de l'urbanisation, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.
1	Courrier	Gilles et Régine Pérennès	Divatte-sur-Loire	Terrain constructible.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en extension de l'urbanisation, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.
33	Web	Radix	Divatte-sur-Loire	Terrain constructible.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en extension de l'urbanisation, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.
32	Web	Sauvretre Bernard	Divatte-sur-Loire	Terrain constructible.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en hameau inconstructible, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.

## Contributions Divatte sur Loire

25	Web	François POINOT	Divatte-sur-Loire	Changement de destination d'un ou plusieurs bâtiments.	Les nouvelles demandes de changement de destination ont été étudiées au regard du croisement des 11 critères cumulatifs définis dans le PLUi. Au regard de ces critères le bâtiment n'a pas été retenu.
23	Email	Gilles et Régine Pérennès	Divatte-sur-Loire	Terrain constructible.	Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le projet de PLUi doit limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Ainsi, il définit les zones constructibles au plus près des surfaces déjà urbanisées. La ou les parcelles demandées étant en extension de l'urbanisation, il n'est donc pas envisagé de donner une suite favorable à la demande.
22	Web	FONTENEAU	Divatte-sur-Loire	Changement de destination d'un ou plusieurs bâtiments.	Les nouvelles demandes de changement de destination ont été étudiées au regard du croisement des 11 critères cumulatifs définis dans le PLUi. Au regard de ces critères le bâtiment a été identifié au plan de zonage comme pouvant changer de destination. L'autorisation d'urbanisme pourra ainsi être délivrée sous réserve du respect des dispositions du règlement écrit et de l'avis conforme de la CDPENAF.
17	Email	François POINOT	Divatte-sur-Loire	Changement de destination d'un ou plusieurs bâtiments.	Les nouvelles demandes de changement de destination ont été étudiées au regard du croisement des 11 critères cumulatifs définis dans le PLUi. Au regard de ces critères le bâtiment n'a pas été retenu.
11	Web	POINOT, François	Divatte-sur-Loire	Changement de destination d'un ou plusieurs bâtiments.	Les nouvelles demandes de changement de destination ont été étudiées au regard du croisement des 11 critères cumulatifs définis dans le PLUi. Au regard de ces critères le bâtiment n'a pas été retenu.
10	Web	ROBINEAU Alain	Divatte-sur-Loire	Changement de destination d'un ou plusieurs bâtiments.	Les nouvelles demandes de changement de destination ont été étudiées au regard du croisement des 11 critères cumulatifs définis dans le PLUi. Au regard de ces critères le bâtiment a été identifié au plan de zonage comme pouvant changer de destination. L'autorisation d'urbanisme pourra ainsi être délivrée sous réserve du respect des dispositions du règlement écrit et de l'avis conforme de la CDPENAF.